

7.3

Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION ET DES OAR

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS »^{MD}) – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS – Capacité du destinataire de changer l'état DK d'une opération

a) Description des modifications proposées :

Le sous-comité chargé des titres d'emprunt du Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS a demandé que les améliorations indiquées ci-après soient apportées au CDSX afin d'accélérer le règlement des opérations.

Lorsque le destinataire d'une opération ne reconnaît pas une opération non boursière qui a lui a été communiquée au CDSX, celui-ci met à jour l'état de l'opération à « DK » (*Don't Know* – inconnu). L'initiateur de l'opération doit alors valider les détails et changer de nouveau l'état de l'opération à « U » (*Unconfirmed* – non confirmé) avant que le destinataire puisse modifier l'état de l'opération à « C » (*Confirm* – confirmé) aux fins de règlement.

Fréquemment, le destinataire reçoit des instructions d'opérations d'un client après avoir mis à jour l'état d'une opération à « DK ». Même si le destinataire dispose alors d'instructions et reconnaît l'opération, celui-ci doit néanmoins attendre que l'initiateur modifie l'état de l'opération à « U » pour pouvoir confirmer l'opération.

Afin d'accélérer le règlement des opérations, le sous-comité chargé des titres d'emprunt du Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS a demandé que les changements apportés aux opérations non boursières soient révisés afin que le destinataire puisse mettre à jour l'état de « DK » à « C ».

Cette modification ne vise pas les opérations DetNet. Lorsqu'une opération non boursière initiale est créée, le destinataire aura la capacité de mettre à jour l'état de l'opération à « DK » puis à « C », de la manière décrite ci-dessus. Toutefois, une fois que l'opération non boursière confirmée a été prise en charge par le système DetNet du fait que les deux parties et la valeur engagées sont admissibles à DetNet, une transaction dont le solde net est établi générée par le système est créée avec ZNET (IDUC interne de la CDS) d'un côté de l'opération. Étant donné que cette opération générée par le système a déjà été confirmée par le destinataire avant d'être traitée par le système DetNet, celle-ci (appelée une opération DetNet) est exclue dans le cadre de cette modification.

Les Procédés et méthodes avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS aux adresses suivantes :

Français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open>

Anglais : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-blacklined?Open>

Les Procédés et méthodes indiqués ci-après seront visés par cette mesure :

Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations :

- Chapitre 4 « Opérations non boursières », section 4.7
- Chapitre 7 « Interface dédiée aux opérations institutionnelles appariées », section 7.3

b) Motifs de la classification d'ordre technique :

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications apportées dans le cadre du processus d'exploitation habituel et des pratiques administratives afférentes aux services de règlement.

c) Date d'entrée en vigueur :

Conformément à l'Annexe A (intitulée « Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers, en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur à une date ultérieure déterminée par la CDS et indiquée au bulletin de la CDS afférent.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 25 septembre 2008.

d) Questions :

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Euarda Matos
Conseillère juridique
La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3567
Télécopieur : 416 365-1984
Courriel : attention@cds.ca

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS »^{MD}) – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS – Amélioration des critères de sélection et ajout de la retenue fiscale au rapport des transactions réglées (000038B)

a) Description des modifications proposées :

Les membres du sous-comité chargé des droits et privilèges du Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS ont demandé que des améliorations soient apportées au RAPPORT DES TRANSACTIONS RÉGLÉES :

Amélioration des critères de sélection :

Lorsqu'un RAPPORT DES TRANSACTIONS RÉGLÉES est demandé pour un type de transaction « E » (droits et privilèges), deux nouveaux champs de critères facultatifs seront offerts : le sous-type de transaction et le type d'événement. Ceci permettra aux adhérents de la CDS de générer un rapport en fonction d'un sous-type de transaction ou d'un type d'événement. Si ces champs et celui de la monnaie

requis sont remplis, seules les transactions de droits et privilèges qui répondent à ces critères figureront au rapport.

Ajout de la retenue fiscale :

Le champ MONT FONDS (« montant des fonds ») du RAPPORT DES TRANSACTIONS RÉGLÉES fait état du montant en dollars actuel crédité ou débité du montant des fonds de l'adhérent. Dans le cas de certains paiements de droits et privilèges, les adhérents de la CDS trouvent cette somme difficile à rapprocher étant donné qu'il s'agit du montant net (c'est-à-dire le montant brut des droits et privilèges moins la retenue fiscale applicable au statut d'intermédiaire qualifié de l'adhérent), plutôt que du montant brut auquel ils s'attendent. Afin de faciliter le processus de rapprochement, une répartition du montant du paiement (c'est-à-dire le montant de la retenue fiscale) doit figurer dans le rapport. Lors de la collecte des données du rapport, la donnée relative au montant de la retenue fiscale appliquée à un paiement de droits et privilèges sera extraite du RNC et elle figurera dans la colonne actuellement utilisée uniquement pour les données relatives au nom du client lié à une opération. La colonne actuellement nommée « CLIENT » sera renommée « CLIENT/TAX WITHHELD » (client/retenu fiscal) dans le RAPPORT DES TRANSACTIONS RÉGLÉES.

Les Procédés et méthodes avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS aux adresses suivantes :

Français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open>

Anglais : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-blacklined?Open>

Les Procédés et méthodes indiqués ci-après seront visés par cette mesure :

Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS, chapitre 25 « Rapports de transactions », section 25.5

Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX, chapitre 8 « Activités de droits et privilèges », section 8.3

b) Motifs de la classification d'ordre technique :

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications apportées dans le cadre du processus d'exploitation habituel et des pratiques administratives afférentes aux services de règlement.

c) Date d'entrée en vigueur :

Conformément à l'Annexe A (intitulée « Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers, en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur à une date ultérieure déterminée par la CDS et indiquée au bulletin de la CDS afférent.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 25 septembre 2008.

d) Questions :

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Eduarda Matos
Conseillère juridique
La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3567
Télécopieur : 416 365-1984
Courriel : attention@cds.ca